MAIRIE D'AUTREY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 novembre 2026

Nombre de membres en exercice : 11	L'an deux mille vingt-six et le neuf novembre, l'assemblée régulièrement convoquée le 03 novembre 2026, s'est réunie sous la présidence de Jacques COLNÉ
Présents : 10	
Votants : 11	**Sont présents :** Jacques COLNÉ, Denis DAGNEAUX, Christelle BANSEPT, Thierry BAROTTE, Pascale GONNET, Camille FIQUEMONT, Bernard FIQUEMONT, Murielle BRETON, Arthur LENOIR, et Fabrice PAULY.
	Représentés : Céline MEYNADIER donne pouvoir à Jacques COLNÉ **Excusés :** néant **Absents :** néant
	Secrétaire de séance : Denis DAGNEAUX

APPROBATION DU PROCES-VERBAL du précédent Conseil Municipal du 22 septembre 2026 :
Pas de remarque.

ORDRE DU JOUR :

- 2C2R : Convention Secrétaire Mutualisée
- SMIC : Adhésion de la Commune de Marey
- ONF : État d'assiette de l'année 2027
- Rallye Vosges Grand Est 2027
- Questions diverses

Monsieur Denis DAGNEAUX est nommé secrétaire de séance.

1) 2C2R : CONVENTION SECRÉTAIRE MUTUALISÉE

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2026-109 du 07 Octobre 2026 validant le renouvellement de la convention relative à la mutualisation des services d'un agent destiné à effectuer des missions de remplacements temporaires de secrétaire de mairie dans les communes membres.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que cette mutualisation permettra aux communes de pouvoir bénéficier des services d'un agent, afin d'assurer une continuité de service pour effectuer des missions temporaires de secrétariat de mairie lors de l'absence momentanée de l'agent en poste ou en cas de vacance d'emploi qui ne peut pas être immédiatement pourvu.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la convention de mise à disposition, il précise que la signature de celle-ci n'engage en rien la Commune, la facturation du service n'étant effective qu'en cas de sollicitation auprès de la Communauté de Communes de l'agent mis à disposition par la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers selon les modalités prévues dans la convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** les modalités de la convention de mise à disposition d'un agent communautaire,
- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent communautaire dans les communes membres,
- **D'AUTORISER** le maire à solliciter les services de l'agent mutualisé, au coût prévu par la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers et à signer tous documents afférents.
- **DE PRÉVOIR** les crédits afférents à l'utilisation de ce service en cas de besoin.

2) SMIC : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE MAREY

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du mail de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, invitant le Conseil Municipal d'Autrey à se prononcer sur :

La demande d'adhésion au SMIC présentée par la Commune de Marey - 72 habitants

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce, pour l'adhésion de la collectivité précitée.

3) ONF : ÉTAT D'ASSIETTE DE L'ANNÉE 2027

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;
Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;
Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;
Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportés et anticipées ;
Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 5 novembre 2026 pour l'exercice 2027, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2027, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Parcelle	Type de coupe	Surf. à désigner (ha)	Volume total (m3)
4i	IBI	7,38	278

Orientations de mise en marché

Produits	**Bois façonnés**			**Bois sur pied**	
	Contrat d'appro	**Vente simple**	**Délivrance**	**Vente simple**	**Délivrance**
Résineux	**X**				
Feuillus					**X**

Le prix des affouages est fixé à 11 € le stère.

Modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
Exploitation groupée		X

(1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, le Propriétaire se charge, conformément à l'article L.214-11 du code forestier, de l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement) soit en Régie, soit en faisant appel à une ou plusieurs ETF. Il a la possibilité de confier à l'ONF une prestation d'assistance technique à donneur d'ordres.

(2) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de Bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge conformément à l'article L.214-7 du code forestier de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement...).

La présente délibération sera transmise à l'ONF

4) RALLYE VOSGES GRAND EST 2027

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la présentation du Rallye Vosges Grand-Est qui se déroulera du 11 au 13 juin 2027.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le passage du 42ème Rallye Vosges Grand Est, manche du Championnat de France des Rallyes, et de ses rallyes de doublures 2ème e-RVGE VHC, 1er RVGE VHRS et du 6ème RVGE VMRS, organisés conjointement par l'ASAC Vosgien, organisateur administratif et par l'association Vosges Rallye Organisation, organisateur technique, sur la commune d'Autrey, à la date de l'épreuve spéciale (pour l'ES Mortagne : dimanche 13 juin 2027).

QUESTIONS DIVERSES :

- 2C2R : Permis de louer, présenté par Monsieur BERNELIN de la 2C2R.
- 2C2R : proposition de présentation par les élus.
- Carrière d'Autrey : présentation du projet d'extension par Monsieur SIMON.
- Repas des anciens le dimanche 22 novembre 2026.
- Horizons Seniors.
- Présentation des frais du RPC 2025-2026.
- Ateliers informatiques.
- Téléthon : opération 1 pile = 1 don avec le RPC.
- Visite d'Autrey organisées par le PETR en été 2026.
- Candidature aux balades de l'été (2028 ?)
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le lundi 14 décembre 2026 à 20h00.

Séance levée à 19 h 45

Le Maire,
Jacques COLNÉ

Le Secrétaire,
Denis DAGNEAUX

MAIRIE D'AUTREY
VOSGES